

Lettre de consultation

MARCHÉ RELATIF À LA CRÉATION D'UN ABRI ET D'UNE ASSISE POUR L'INSTALLATION DE L'IMPLUVIUM SUR L'ILE DE SAKAMA DANS LA COMMUNE URBAINE DE BOFFA

A Boffa, Le 12/01/2024

1.1. Organisme:

CHARENTE-MARITIME COOPÉRATION

Quartier Bolondé II, Boffa BP 3604 Conakry

Tel: 624 54 07 52 - 626 38 26 87

Mail: cmcboffa.coordinationpays@gmail.com

Personne maître d'ouvrage : M. Mamadou Aliou BARRY

Source de financement :

Eau 17 et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sont les bailleurs du projet intégré de Développement du Service Public de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement dans la zone de Boffa lancé par Charente-Maritime Coopération.

1.2. Objet de la consultation : Création d'un abri et d'une assise pour l'installation d'un impluvium (bâche de retenue d'eau potable) d'une capacité de 120m³ sur l'île de Sakama dans la commune urbaine de Boffa – Préfecture de Boffa.

Voir le cahier des charges en Annexe 1

1.3. Procédure de consultation

Étude du besoin

Les candidats prennent connaissance des caractéristiques du besoin faisant l'objet de la présente consultation. Les demandes de précision sont à faire par téléphone aux numéros indiqués ci-dessus.

Transmission des offres

Les candidats transmettent <u>en un seul fichier scanné</u>, leur offre par voie uniquement électronique aux coordonnées suivantes : <u>cmcboffa.coordinationpays@gmail.com</u> et copie à <u>cmcboffa.melanie@gmail.com</u>. <u>Tout dépôt physique de candidature est formellement interdit.</u>

Les offres doivent être transmises avant le : 11/02/2023

La durée de validité des offres est de 90 jours.

Validation de la candidature

Le maître d'ouvrage prendra en compte les garanties et capacités techniques et financières et les références. Voir modèle de présentation de candidature ci-joint en Annexe 2.

Examen des offres

Le maître d'ouvrage examine les offres des candidats au vu des critères de choix suivants :

- Description des caractéristiques techniques proposées pour les travaux
- Offre financière de prix
- Qualité du service après-vente

Ces critères sont classés par ordre décroissant d'importance.

Négociation

Le maître d'ouvrage peut négocier avec l'entreprise adjudicataire du présent appel d'offres. Les aménagements apportés aux réponses faites à l'occasion de la négociation seront consignés par écrit dans un PV établi en 2 exemplaires puis transmis au fournisseur.

Validation de l'offre

Le maître d'ouvrage effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties se seront accordées après éventuelle négociation.

M. Mamadou Aliou BARRY Coordinateur Pays Charente-Maritime Coopération en Guinée Pour tout besoin d'information : 624 54 07 52 – 626 38 26 87





Annexe 1 - Cahier des charges

1. Organisation des travaux

1.1 Démarrage des travaux

Les travaux pourront démarrer dès que le contrat de prestation de service établi par la Charente Maritime- Coopération sera signé par le représentant de l'entreprise sélectionnée et le représentant de l'association à Boffa et la mise à disposition d'un ordre de démarrage des travaux qui mentionnera l'éventuelle date de début.

Le Maître d'ouvrage et l'entrepreneur définiront ensemble la date effective de démarrage des travaux (la date de début de l'acheminement des matériaux souhaitée par le Maître d'ouvrage serait <u>le 26/02/2024</u>); les travaux de terrassement et de fouille seraient ensuite commencés dans le même mois.

Une première réunion de préparation de chantier pourra être programmée avec la Chargée du Projet volet hydraulique de CMC ainsi que ses équipes avant le début de l'acheminement des matériaux idéalement le 19/02/2024.

La présence régulière et permanente, du représentant de l'entreprise sur le chantier est OBLIGATOIRE afin de vérifier le bon déroulement du chantier conformément aux prescriptions techniques souhaitées.

Pour ce faire, un Chef de chantier sera désigné par l'adjudicataire du marché pour être la personne référente et garante de la qualité des travaux fournis et du matériel acheminé sur le chantier. En tout état de cause, il sera établi sur le site du chantier du début à la fin des travaux. Sauf cas de force majeure, il devra aviser le maître d'ouvrage de toute rotation envisagée, de cas de maladie ou d'indisponibilité du Chef de chantier au moins 5 jours ouvrables avant d'opérer les changements. Il demeure le seul interlocuteur du maître d'ouvrage et représentant de CMC.

1.1.1 Journal de chantier

L'entrepreneur devra tenir à la disposition du maître d'ouvrage et représentant de CMC, un journal de chantier destiné à recevoir toutes ses observations et remarques. Le journal de chantier devra **OBLIGATOIREMENT** être fourni par l'entrepreneur lors du démarrage du chantier (avant le début de l'acheminement du matériel sur le site). De façon bihebdomadaire, l'entrepreneur devra remonter grâce au journal de chantier, les étapes d'avancement du chantier au maître d'ouvrage et représentant de CMC.

Dans ce journal de chantier, l'entrepreneur devra inscrire, au jour le jour, tous les renseignements permettant de suivre l'avancement des travaux et en particulier :

- Les horaires de travail, l'effectif et la qualification du personnelle ;
- Le stock des matériaux approvisionnés;
- Les travaux effectués avec estimation quantitative;
- L'analyse des retards et les mesures prises pour y palier ;
- Les prescriptions et remarques des responsables de CMC en cours de chantier ;
- Les preuves de corrections apportées à la suite des remarques et objections de CMC;
- Les visites de personnalités extérieures au chantier.

1.2 Installation et organisation de chantier

1.3.1 Impluvium

Le site d'implantation de l'impluvium a déjà été sélectionné et piqueté par le Maître d'ouvrage en accord avec la population bénéficiaire. L'entrepreneur devra assurer une réponse adéquate aux mesures et délimitations afin de suivre les dimensions prescrites dans le cahier des prescriptions techniques (CPT). Il devra toutefois conserver l'emplacement sélectionné.

Une première visite technique du site choisi et une journée de d'échanges avec les bénéficiaires sera réalisée avec l'entreprise adjudicataire du présent appel d'offre, le maître d'ouvrage, le chef de volet hydraulique, l'équipe technique de CMC et un représentant de la commune urbaine de Boffa.

Un magasin de stockage des matériaux et matériels placé sous la responsabilité de l'entrepreneur sera également fourni par la population, idéalement chez le président du district ou une personne ressource de la communauté.

L'Entrepreneur sera responsable vis- à vis des tiers de tous les dommages ou dégradations qui auraient lieu du fait du fonctionnement du chantier.

L'entrepreneur aura la responsabilité des frais relatifs aux dommages éventuels pouvant résulter du transport des matériaux du port de Boffa à l'île de Sakama.

1.3.2 Prescriptions relatives à la sécurité

Pendant la durée d'exécution du contrat, l'entrepreneur sera soumis à la discipline du service notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les règles d'hygiène, santé et de sécurité sur et en dehors du chantier des membres de son équipe.

2. Contrôle des travaux :

Le contrôle des travaux sera effectué régulièrement par le Maître d'ouvrage ou une personne qu'il délèguera et qui procédera aux vérifications prévues dans le présent cahier des prescriptions techniques (CPT), le journal de chantier avec les outils et instruments nécessaires.

3. Provenance et qualité des matériaux

La fourniture de tous les matériaux destinés directement ou indirectement à l'exécution des travaux du présent marché sera à la charge de l'entrepreneur qui devra présenter une liste d'achats validée par le maitre d'ouvrage, représentant de CMC. Avant embarcation des matériels et matériaux pour l'île de Sakama (où les travaux seront réalisés), l'entrepreneur devra <u>OBLIGATOIREMENT</u> faire valider physiquement ceux-ci (au moins un échantillon de chaque matériel et ou matériaux acquis) par le maître d'ouvrage et représentant de CMC à la base de CMC à Boffa.

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, et spécifiquement pour l'acquisition du matériel, si l'entrepreneur se trouve dans l'incapacité de trouver le matériel demandé (cas d'indisponibilité sur le marché guinéen par exemple) par le maître d'ouvrage conformément au CPT, il devra en informé celui-ci qui est la seule autorité habilitée à émettre un avis ou non de changement de matériel/matériau.

Les populations bénéficiaires aussi participeront sans contrepartie aux travaux par la fourniture d'eau et des repas (du midi) aux ouvriers, du logement de ceux-ci, la mise à disposition de barques et de main d'œuvre pour l'embarquement et le débarquement des matériaux et matériels, et de manœuvres si nécessaires. Une partie de la fourniture du sable (entre 15 et 25%) nécessaire au chantier sera assurée par la population. Ce sable ne comporte pas de sel, mais devra toutefois être contrôlé par l'entrepreneur avant usage.

Les matériaux utilisés par l'entreprise sur le chantier devront être neufs et de bonne qualité. Ils satisferont aux prescriptions des normes et règlements professionnels et des prescriptions techniques particulières définies au présent dossier.

Les matériaux et fournitures ne présentant pas les qualités requises seront fermement refusés et évacués aussitôt du chantier.

• Ciment

Le ciment à utiliser sera du ciment portland artificiel CPA 32.5

Il devra être livré en sacs de 50kg à l'exclusion de tout autre emballage. Tout sac présentant des grumeaux ou fissures apparentes ou non sera refusé. Les récupérations de poussières de ciment seront interdites.

• Fer à béton

Les armatures des bétons seront composées de fer rond en acier ADX (limite de rupture : 38 à 42kg/mm²).

Sable

On utilisera un sable alluvial dépourvu d'argile et de granulométrie :

- 2-5 mm pour les bétons,
- 0, 5-2 mm pour les mortiers.

• Béton

Les dosages seront de 350kg/m3 et les résistances à la compression correspondantes après 90 jours seront de 2015 kg/cm².

Gravier

On utilisera du gravier propre, quartzeux roulé avec une granulométrie de 10mm pour le massif filtrant.

4. Acheminement et gestion des matériaux sur les sites

Le site étant de nature insulaire (sur une île), l'acheminement des matériaux se fera par pirogue. Les frais de carburant et de lubrifiant nécessaires à la traversée jusqu'à l'île seront entièrement à la charge de l'Entrepreneur, les pirogues étant mises à disposition par la population de Sakama sans contrepartie. Un programme de déplacement des pirogues sera établi avec CMC, les bénéficiaires, le chef du district de Sakama et le président des zones insulaires. Les contacts des personnes ressources de l'île de sakama seront fournis à l'Entrepreneur par CMC.

La gestion des stocks des matériaux sera également entièrement à la charge de l'entrepreneur. En ce sens CMC décline sa responsabilité pour tout cas de vol ou soustraction frauduleuse de matériel sur le chantier. Pour cela, les entrées et les sorties de matériaux ainsi que leur destination devront être rigoureusement mentionnées dans le journal de chantier.

5. Descriptif technique

5.1 Le contexte

Dans le cadre du projet DSPEB II, la Charente Maritime Coopération, appuyé par Eau17 et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, prévoit l'installation et l'équipement d'un impluvium de 120m3 sur l'île de Sakama (dans la CU de Boffa). Après la réussite du projet test '<u>impluvium</u>

<u>sur les îles de Dary et Marara'</u>, un projet similaire bien que plus import doit voir le jour à Sakama-centre cette année.

L'impluvium, une fois construit et mis en marche, intégrera le parc hydraulique de l'Agence Communale de l'Eau de la Commune Urbaine de Boffa.

5.2 Présentation de Sakama

Population

Village	Population
Population totale	3 000
Sakama	1000
Tobri	700
Kibèla	150
Nembren	200
Silita	150
Sackoya	150
Farangan	300
Khunyira	350

Les personnes qui viennent spécialement pour la pêche s'intègrent bien à la population autochtone. Elles reconnaissent les autorités et sont acceptées par la population locale. Elles logent dans des concessions au sein du village.

6. Situation économique

Les ressources principales du site sont la pêche, la récolte du bois de chauffe et la production de sel. Les principales dépenses sont pour la nourriture, l'eau et les équipements. Le travail s'organise par ménage.

7. Situation sanitaire

La population possède les connaissances de base en matière d'hygiène grâce notamment à des campagnes de sensibilisation fréquentes. Ils mettent en pratique ces connaissances par le lavage des mains au savon et à l'eau chlorée. Une campagne d'assainissement total piloté par les communautés (ATPC) s'est déroulée sur la commune urbaine de Boffa en Boffa en 2016, et notamment sur île de Sakama. Il n'ya pas eu de choléra sur les cinq dernières années.

8. Approvisionnement en eau

Les travaux à réaliser sont les suivants :

A- Pour la construction de l'abri type paillote de 16m de long sur 14m de large; La hauteur sous poutre serait de 3.5m et la hauteur finie de l'installation serait de 5m

o Fondation et propreté

Les sols étant sableux et donc très meubles, les fouilles devront être effectuées jusqu'à atteindre un sol porteur. Cette profondeur de fouille est estimée à environ 0,90m. Les fondations seront coulées en bétons cyclopéen sur toute cette profondeur et devront s'élever à 0,60m au-dessous du sol.

o Dalle de propreté

Une dalle de portée, d'une épaisseur de 0,10m, sera posée sur un remblai bien compacté.

o Poteaux encastrés dans une semelle en béton armée

Des poteaux en béton armé d'une épaisseur de 0,20m seront montés un dans chaque angle du soubassement, un centré sur les largeurs, et deux centré de part et d'autre sur les longueurs. Ils auront une hauteur totale de 3,00m soit 2,50m au-dessus de la dalle de propreté.

Chaînage en haut en bois (bastaings)

Quatre fermes constitueront la charpente du bâtiment. Elles viendront se poser sur les poteaux montés à égales distances sur la longueur du bâtiment. Ces fermes constituées de bastaings inferieurs de section 17cm*6cm et d'arbalétriers de section 12cm* 6cm. Des pannes, de section de 12cm*6cm, relieront les quatre fermes entre elles. Sur les pannes viendront se poser des chevrons de section 7cm*7cm et des liteaux.

Couverture de la toiture

Le bâtiment sera composé de deux pans de toiture avec une couverture en tôles galvanisées et ondulées de première qualité avec débord de toiture minimale de 80cm.

Gouttières en PVC

Des gouttières de diamètre 100mm seront fixées grâce à des colliers (espacés de 0,60 à 0,70m) aux bandeaux sur toute la longueur des deux pans de toit. Elles devront être installées de façon à créer une pente en direction des naissances.

Deux naissances seront installées en bout de gouttière sur chacun des pans du toit, une du côté de la porte et l'autre du côté opposé. Les gouttières devront être installées avec un système de filtre ou tamis du même diamètre de manière à retenir les impuretés.

B-Réalisation d'un bac en béton de dimensions extérieures de 15m*10m

Le périmètre de béton sera surélevé d'une hauteur de 0,20m au-dessus de la dalle de propreté afin de retenir la citerne souple de 120m³ et d'éviter que cette dernière ne roule. Ce bac sera rempli de sable de très bonne qualité très bien compacté afin d'avoir une assise pour la citerne compacte, parfaitement plane et sans aspérité.

Les murets de ce bac feront une épaisseur de 0,20m et comporteront des potelets aux quatre angles. De plus, deux poteaux sur chaque longueur viendront soutenir les fermes centrales et ainsi diminuer la portée des deux bastingues traversantes. Ce bac sera positionné pour permettre la distribution de l'eau et des passages de 1,00m sur les trois cotés restants.

Grillage et porte

Un grillage rigide de 2m de hauteur sera installé sur tout le tour du bâtiment permettant de protéger l'impluvium. Des piquets métalliques de soutiens seront positionnés en équidistance de façon à retenir le grillage et des fils d'attache pour soutenir les piquets et le grillage.

Une porte en bois de 1,00m de largeur pour 1,50m de hauteur sera installée sur la face sud du bâtiment. Elle devra comporter un verrou et être peinte en bleu.

La construction de l'abri étant très orientée vers une construction bois afin de limiter les risques de pertes de matériaux lors des transports sur site, les bois utilisés sur le chantier devront être traités (huile de vidange et gasoil) et avoir reçu une couche de protection (peinture à l'huile) avant utilisation. L'entretien courant de ces boiseries seront ensuite prises en charge par la population bénéficiaire.

La mise en place de l'impluvium, une citerne souple de 120m³, sera achetée et installée par le maitre d'ouvrage. Il n'est pas à la charge de l'entrepreneur de réaliser la plomberie de connexion entre les gouttières et la bâche.

S'il le souhaite, le choix des artisans locaux pourra être effectué par l'entrepreneur et il en sera seul responsable de leurs manquements ou écarts sur le chantier ou en dehors durant l'exécution des travaux. CMC ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la conduite des ouvriers recrutés et/ou déployés par l'entrepreneur sur le chantier : avant, pendant et à la fin des travaux.

Il est rappelé que la fourniture de l'eau (capacités de 15 à 25%) durant toute l'exécution du chantier et des manœuvres pour les travaux de maçonnerie, d'embarquement et de débarquement des matériels et matériaux ainsi que les repas (uniquement du midi) sont à la charge des bénéficiaires.



Annexe 4 - Grille d'évaluation des offres techniques

1- Conformit	Résultat	
	Immatriculation fiscale (copie d'extrait)	
	Quitus fiscal : année 2023 si 2024 indisponible à la DNI ou quittance	
Document	de renouvellement de 2024	
	RCCM (copie en cours de validité) ou quittance de renouvellement	
	Statuts mis-à-jour de l'entreprise (copie)	
	RIB certifié par la banque et l'entreprise	
Evaluation d		

2- Stabilité e	Résultat							
Document	Relevé(s) bancaire(s) des 12 derniers mois de l'entreprise							
	Preuve de garantie d'autre source de financement (lettre de la							
	banque prouvant la solvabilité de l'entreprise en cas de demande de							
	prêt)							
	Evolution/baisse du chiffre d'affaires sur les 12 derniers mois							
Analyse	Capacité à préfinancer les travaux (première tranche 15%) - par la							
	présentation d'un solde bancaire constatant au moins la							
	disponibilité de 15% de l'offre financière totale soumise							
Evaluation d								
Commentaire :								

3 - Savoir-fa	Résultat	
	Liste documentée des travaux similaires réalisés au cours des 5	
	dernières années	
Document	Attestations de bonne exécution des travaux similaires signés par le	
	maitre d'ouvrage les 5 dernières années	
	Entreprise de construction ou dont l'activité dominante est la	
	construction	
	Expérience d'exécution et gestion de projets complexes (en zones	
Analyse	côtières par exemple : revêtements, digues, armure de canalisation	
Allalyse	etc.)	
	Expérience de construction de structures de diverses natures	
	(routes, génie civil, BTP, ouvrages hydrauliques,)	
	Gestion de projet pour des clients de profils diversifié (ONG, UN,	

	agence bilatérales, gouvernement, secteur privé,)						
Evaluation d	Evaluation du savoir-faire et de la capacité technique du soumissionnaire :						
Commentair	Commentaire :						

4 - Efficience	Résultat					
Document	Méthodologie					
Document	Calendrier d'exécution					
	Cohérence de l'organisation générale des travaux					
	Pertinence des mécanismes et ressources mobilisées pour la					
	coordination des travaux					
Analyse	Organisation de chantier efficace					
	Prise en considération de la composante approvisionnement et					
	logistique					
	Proposition de mesures de contrôle qualité interne					
Evaluation d						
Commentaire :						

5 - Capacité	Résultat						
Daniman	Organigramme de l'entreprise et liste du personnel permanent						
Document	Liste documentée du matériel mobilisé pour ce chantier						
Analyse	Entreprise disposant d'une équipe permanente stable						
Analyse	Pertinence des ressources matérielles mobilisées pour ce marché						
Evaluation d							
Commentaire :							

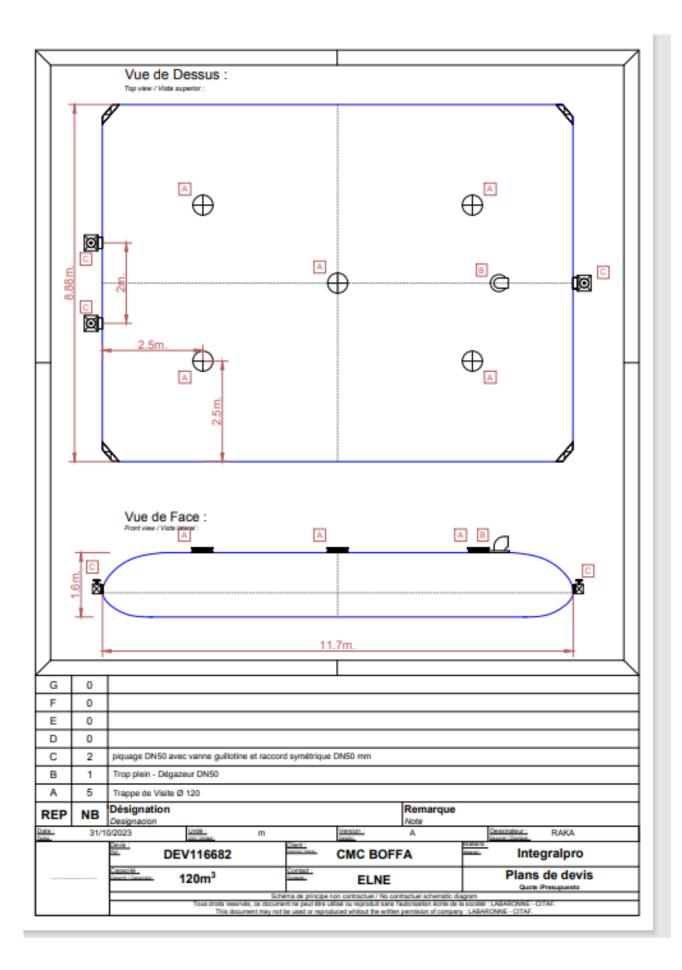
Evaluation d	Résultat				
1	Recevabilité de l'offre				
2	Capacité financière du soumissionnaire				
3	Savoir-faire et capacité technique du soumissionnaire				
4	Capacité organisationnelle et de gestion				
5	5 Capacité de mobilisation de moyens humains et matériels				
	Points				

NB: chaque soumissionnaire est libre de soumettre ses offres (technique et financière) dans ses canevas propres à lui. Tous les documents devront toutefois, être scannés dans un seul et unique fichier et sous le format PDF.

Le paiement sera effectué de façon échelonnée conformément à l'évolution des travaux à hauteur de 50% à la signature du contrat et de la délivrance d'un ordre de démarrage des travaux, ensuite 25% à la finition et au contrôle des travaux, 15% à la remise provisoire de l'infrastructure et 10% retenue de garantie (90 jours).

Planning indicatif d'exécution des travaux : <u>il est sujet à changement opérationnel en</u> <u>concertation avec l'entreprise adjudicataire du présent appel d'offres</u>

Travaux		1 ^{er} Mois			2 ^{eme} Mois				3 ^{eme} Mois				
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
1	Installation- Approvisionnement												
2	Terrassement												
3	Béton armé en infrastructure												
4	Béton armé en superstructure												
5	Charpente- couverture												
6	Travaux divers de finition												





Annexe 5 – Lettre d'engagement

Je soussigné, XX chef d'entreprise domicilié au quartier Bolondé 2, Commune Urbaine/Rurale de xxxxxxxxxx,

Je m'engage, si ma soumission est acceptée, à terminer les travaux dans un délai de huit maximal (8) semaines à compter de la date de notification d'attribution du marché.

Je sollicite dans ce cas le paiement de mes factures par virement au compte ouvert à <mark>la société générale de banques en Guinée</mark> agence de Boffa sous l'intitulé :

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Fait à xxxxx, le /.../ 2024

Prénom et Nom du Chef d'Entreprise

Qualité : Gérant Principal, Gérant Associé, DG ou DGA etc.

Contacts

Signature et tampon du Chef d'entreprise – précédé de le mention « lu et approuvé »